

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 08 juillet 2008

- Séance du 08 juillet 2008
 - Date de la convocation 02 juillet 2008
 - Date d'affichage de la convocation 02 juillet 2008
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 17
Nombre de procurations :

L'an deux mille huit, le huit juillet à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux juillet deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, LAURENT Max, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle, AMICEL Pascal

Absents excusés : POUGET Renaud, SCHMITT Susanne

Secrétaire de séance : Christine Baverel, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 10 juin 2008

Alain Fort informe les participants que la délibération sur la modification de la régie de recettes de David Guilberteau a fait l'objet d'une modification à la demande du Trésorier, Monsieur Lenon. Le conseil municipal avait décidé d'un seuil de 100 € pour la perception d'acomptes sur les séjours organisés dans le cadre du PEL ; M. Lenon a demandé qu'il ne soit fait mention d'aucun plafond. **La modification porte sur l'article 3 de l'arrêté constitutif auquel il est rajouté : « Sur ces produits, le régisseur est autorisé à percevoir des acomptes ».** L'arrêté modificatif a été rédigé en conséquence.

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune autre remarque ; il est adopté à l'unanimité.

2. Dénomination d'une nouvelle rue

Alain Fort informe les conseillers qu'un nouveau lotissement de 19 parcelles est en construction au lieudit du Plan de la Tour, entre la route de la Croix Pellerin et le Chemin de l'Ile Grelet sur la parcelle cadastrée AL 323. Ce lotissement sera desservi par une nouvelle rue qu'il convient de nommer.

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 5 abstentions, les conseillers décident de la nommer « **rue du Clos de la Tour** ».

3. Articles L 2122-22 du CGCT : délégations données au maire par le conseil municipal

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales permet d'accorder au maire certaines délégations afin de faciliter le règlement des affaires courantes de la commune. Cet article comporte 22 alinéas qui précisent de façon exhaustive les délégations possibles.

Le Maire propose au conseil municipal de lui accorder les délégations suivantes :

Article L 2122-22 : « Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

2° - *De fixer les tarifs des sorties mises en place par le responsable communal de l'espace Jeunes.*

4° - *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur 206 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

6° - *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

8° - *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

9° - *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

17°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et ceci sans limitation ;

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal de la commune de Fors accepte d'accorder à Alain Fort, maire, les délégations ci-dessus présentées.

4. Signature d'une convention de mise à disposition avec la CCPC

Monsieur le maire expose que, depuis la création du centre de loisirs de Fors (dont la compétence appartient à la Communauté de communes Plaine de Courance), il est mis à disposition de cette dernière les locaux qui reçoivent le CLSH. : salles associatives (254,15 m²), école maternelle (226,84 m²), restaurant scolaire (71,73 m²). Les matériels d'animation communaux existants étant mis à disposition de la CCPC à titre gratuit ;

La CCPC propose le renouvellement de la convention moyennant le **prix H.T. de 0,057 € / demi-journée/ m²**, cette augmentation (0,05 € en 2007) étant basée sur l'IRL (indice de révision des loyers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec la CCPC aux conditions financières précitées.**

5. Rapport annuel du syndicat d'eau potable SIAEP Les Fosses Beth et Bellefond

Stéphane Bonnin présente à l'assemblée la synthèse du rapport annuel (sachant que tous les participants ont reçu le rapport complet avec la convocation). Les points les plus marquants sont les suivants :

- **Fors est le consommateur le plus important avec 731 abonnés** (2.385 au total soit 5 174 habitants).
C'est aussi la commune qui a le prix au m³ le plus élevé : + 9,32 % d'augmentation par rapport à 2006 (contre + 5,59 % (moyenne de l'ensemble des communes du syndicat).
Après étude des données fournies par le SIAEP, il s'avère que la différence est uniquement due au montant de la redevance de pollution domestique (+ 44,33 % pour Fors).
Le prix du m³ pour un usager ayant consommé 120 m³ est de 2,33 €.
- L'eau est de qualité moyenne car elle contient des nitrates et des pesticides, dont la quantité ne dépasse cependant pas le seuil autorisé.
- Le rendement du réseau est seulement de 75 % à cause de. suites et des besoins en eau du service (purges, poteaux incendie...).
- Les investissements du SIAEP sont essentiellement dirigés vers le changement de canalisations en plomb et/ou trop vétustes. Cependant, les moyens limités du syndicat ne permettent pas un renouvellement adapté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte le rapport annuel 2007 du SIAEP Les Fosses Beth et Bellefond ;**

Il émet cependant la demande suivante : s'informer auprès du syndicat des critères de calcul de la redevance de pollution domestique.

6. DCE du marché « travaux de sécurisation de la route des Sanguinières 2^{ème} tranche »

Stéphane Bonnin, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que l'opération d'investissement n° 239 appelée « voirie route des Sanguinières 2^{ème} tranche » a été inscrite au budget primitif 2008. La DDE, maître d'oeuvre du projet, a rédigé le DCE (dossier de consultation des entreprises) qui doit être signé par le maire pour que la consultation puisse être lancée. Il donne aux participants la teneur du dossier. Néanmoins, il se rapprochera de la DDE afin de lui faire vérifier les quantités du détail estimatif notamment celles de béton bitumineux et d'inclure un prix de reprofilage spécifique.

La remise des offres devrait se faire mi-septembre. Les travaux devraient débuter en octobre ou novembre le temps de la passation des marchés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, Alain Fort à signer le dossier de consultation des entreprises et tous les documents nécessaire à la poursuite et l'aboutissement de la consultation.

A noter : Parallèlement, vont débuter les travaux sur le réseau d'eau potable, de renforcement du réseau électrique et d'effacement des réseaux électriques et de téléphone rues de la Douve, de la Chamerie et de la Poste.

L'ensemble de ces travaux devrait s'étendre de septembre 2008 à janvier 2009. Une réunion de concertation et d'harmonisation est prévue entre toutes les entreprises concernées (Sorégies, Saur, Direction dép. de l'Équipement, Direction dép. de l'Agriculture, Télécom et entreprises privées).

7. Affaires scolaires

7.1 - Semaine scolaire : organisation d'un accueil des enfants le mercredi matin

Dominique Pougard expose :

« Mission a été donnée à la Commission scolaire d'étudier la mise en place d'un mode d'accueil, une matinée entière, et qui ne doit pas être simplement une garderie. **Quel que soit le dispositif retenu**, les activités proposées, la durée, le personnel... **les impacts et contraintes budgétaires devront être prises en compte.**

La municipalité, soucieuse de l'intérêt des familles dont les enfants ne peuvent bénéficier d'un mode de garde privé (famille, nounou, voisins...), **a proposé que les mercredis matin soient pris en charge par la commune ; et ce bien qu'il n'y ait aucune obligation pour la commune d'organiser une garderie.**

Il en coûtera bien évidemment à la collectivité mais aussi aux familles. Le coût sera d'autant plus élevé pour la commune que la CAF ne subventionne pas ce type d'accueil.

Mise devant le fait accompli, la municipalité va essayer de répondre par un dispositif établi dans l'urgence, la garderie des mercredis matins dénommée :

Les Ateliers du mercredi

- Dispositif substitutif et évolutif qui est un engagement avec et pour les familles
- Organisation du fonctionnement
 - 07 h 15 à 8 h 50accueil-garderie du matin
 - 08 h 50 à 11 h 50ateliers (2 ou 3 par mercredi)
 - 11 h 50 à 12 h 30accueil-garderie du midi
- Utilisation des ressources et possibilités locales
 - Personnel disponible et compétent : ATSEM, bibliothécaire, agents techniques spécialisés. Le recrutement de personnel supplémentaire sera limité. Il sera cependant nécessaire de recruter au moins un animateur BAFA.
 - L'encadrement exigé est de : **1 adulte pour 10 enfants jusqu'à 6 ans**
1 adulte pour 14 enfants jusqu'à 12 ans.
 - le nombre maxi d'enfants que l'on peut accueillir est d'environ **60 selon l'âge** ; du fait de la taille des locaux disponibles,
- Public accueilli : **les enfants résidant et inscrits à l'école de Fors**
- Les inscriptions
 - Préinscription avant le 11 juillet : une fiche a été établie, distribuée et mise à disposition depuis le 1er juillet
 - Affichage en mairie des résultats des préinscriptions, la semaine du 15 juillet
 - Mise à disposition en mairie début août de fiches d'inscription prévisionnelle, avec retour pour le 25 août
 - Les inscriptions prévisionnelles se feront sur une durée de 7 semaines (intervalle entre deux périodes de vacances scolaires)
- Les tarifs prévisionnels
 - **Ateliers du mercredi** de 8 h 50 à 11 h 50 **4,50 €**
 - **Forfait Ateliers + garderie** (matin et/ou midi)..... **5,70 €**
 - Tarif par absence sur une inscription prévisionnelle non justifiée médicalement..... **2,85 €**

Les tarifs exposés sont prévisionnels : ils seront fixés à la rentrée lorsque toutes les données seront connues.

- A noter :

La mise en place de l'accueil des enfants ne pourra avoir lieu dès le 1er mercredi de la rentrée scolaire, qui sera consacré à l'organisation. .

Le ramassage scolaire ne sera pas maintenu le mercredi matin ; lors de la réunion de présentation aux familles du 1^{er} juillet dernier, les élus ont demandé aux parents de se concerter afin de mettre en place une certaine entraide.

Les Ateliers du mercredi ne sont ni un CLSH, ni une simple garderie.

7.2 – Règlement des services périscolaires

Monsieur le Maire aborde le problème du règlement des services périscolaires rendus aux familles par la municipalité : **cantine, garderie quotidienne, ateliers du mercredi.**

La situation actuelle est la suivante :

- *la garderie fonctionne avec l'achat de tickets au secrétariat de la mairie, ce qui est contraignant tant pour les familles que pour les agents municipaux*
- *La cantine est facturée une fois par mois, à terme échu, les familles devant adresser leur règlement directement au Trésor Public.*
- *Les ateliers et accueil-garderie du mercredi matin seront également payables par facture établie sur 7 semaines (durée de la période de réservation prévisionnelle).*

Monsieur le maire voudrait harmoniser ces différents modes de règlement et **passer à la facturation pour tous les services, avec mise en place d'un prélèvement automatique.** Le système devrait pouvoir être mis en place en septembre ou octobre.

8. Effectifs du RPI pour la rentrée 2008/2009

Il est à noter que le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Fors – Juscorps – St Martin de Bernegoue est le plus important des Deux-Sèvres en terme d'effectif.

Pour la rentrée prochaine, **339 enfants sont inscrits** : 217 à Fors, 79 à St Martin et 43 à Juscorps

- **183** seront scolarisés à l'école de **Fors**
- **106** à l'école de **Saint Martin de Bernegoue**, qui vient d'ouvrir une nouvelle classe
- **50** à l'école de **Juscorps**.
- **121 enfants sont déplacés** dans une autre commune que celle de leur résidence

Il convient de veiller de près à l'augmentation des effectifs sur 2009/2010 car il est possible qu'il faille à nouveau ouvrir une classe supplémentaire.

9. Achat d'une motobineuse

Monsieur Fabrice Brault, chargé de la consultation lors du dernier conseil, présente 5 devis obtenus chez 3 vendeurs (Espace Emeraude, Arepe et Quintard Motoculture).

Le devis agréé par l'ensemble du conseil est celui du modèle « Husqvarna T56RS – 78 cm de coupe – pour un montant de 562,12 € TTC

10. Passage du Tour des Deux-Sèvres

Le Tour va traverser le bourg de Fors, le samedi 12 juillet entre 14 h et 15 h. Dans les rues concernées, une information spécifique (tracts dans toutes les boîtes aux lettres) est faite auprès des riverains afin que les rues soient dégagées au maximum ; Il s'agit de la rue de la Blotière, rue des Ecoles, rue de la Gare, rue de l'Infirmerie, l'Ether et route d'Aiffres. La sécurité est assurée par les organisateurs du Tour.

11. Jumelage Fors - Penkun

Dans le cadre du comité de Jumelage, nos amis allemands résideront à Fors du 25 juillet au 1er août.

Lors du conseil précédent, il a été décidé d'offrir le traditionnel cadeau pour moitié avec le comité de jumelage. Ce dernier s'est chargé de l'achat pour un montant total de 174 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 90 € (quatre vingt dix euros) au Comité de Jumelage, en règlement de la part revenant à la commune.

Cette année a été organisé un échange culturel qui abordera les thèmes suivants : *Le dialogue interculturel et L'impact de la politique européenne sur la pêche côtière et sur l'avenir des vignobles régionaux.* Ce projet a reçu un avis favorable de la part de la Commission Européenne ; une subvention globale de 12.500 € lui a été accordée.

Le 26 juillet, leur est réservée une visite complète de la commune, suivie du vernissage d'une exposition de peintures et sculptures d'artistes des deux communes. La municipalité prend en charge « le pot de l'amitié ». Des invitations à cette journée particulière ont été adressées à environ 80 personnes.

Programme de la journée du 26 juillet :

Thèmes abordés	Programme
<p><u>Le dialogue interculturel : « la solidarité »</u> - Exposition des œuvres des artistes des deux communes -</p> <p><u>Le bien être des gens en Europe</u> - Visite du centre de loisirs - Visite des équipements publics d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 h 45 – visite du bourg de Fors ▪ 17 h 00 – visite du centre de loisirs avec le directeur du CLSH ; présentation des activités du centre de loisirs et intervention du Président de la Communauté de Communes ▪ 17 h 30 – Vernissage de l'exposition : « La solidarité » ▪ Réception à la salle polyvalente

12. Journées régionales de l'arbre et de la haie 2008 – dossier de candidature

Stéphane Bonnin présente une opération lancée par le Conseil régional Poitou-Charentes, intitulée *Journées régionales de l'arbre et de la haie*. C'est un appel à proposition aux collectivités ou associations pour **mettre en place des projets de plantation** répondant à des critères de qualité environnementale : il peut s'agir d'une haie champêtre, de bosquet ou boqueteau, d'un alignement de grands arbres, d'un verger ou d'une combinaison de ces différents types ; les essences choisies doivent prioritairement être des **essences végétales locales à la région**, adaptées aux conditions de sol et de climat du Poitou-Charentes et en harmonie avec le paysage local. Une **animation** peut être organisée autour du projet. Les projets retenus pourront être financés à hauteur de 80 %.

Sachant que le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 15 septembre, Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils sont intéressés pour mener l'étude. Ils sont d'accord à l'unanimité.

L'idée qui ressort des discussions est celle de **reconstituer les alignements d'arbres des prairies communales qui sont en train de disparaître** ; projet ressortant bien des critères de l'opération, d'autant qu'une partie du site abrite des espèces animales et végétales protégées.

Jean-Jacques Bazireau, Patrice Barbot, Marc Chollet, Rémy Guiochon, Max Laurent, Bruno Marchand, et Hervé Sabourin se proposent de constituer le dossier. Jean-Pierre Magneron, agent des espaces verts de la commune, sera consulté et inclus dans le projet s'il le souhaite.

La date retenue pour le prochain conseil municipal est le mardi 9 septembre 2008 à 20 h 45

Les conseillers,

Alain FORT, maire,